

vière creuse jusqu'à un point où il se rencontre avec le chemin de fer canadien du Pacifique; et aussi à étendre sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, à la *Baie Georgienne* et au *Lac Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer s'étendant jusqu'aux points ci-dessus mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. *MacKay*, du Comité spécial nommé pour s'enquérir et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le District Electoral de *Kent*, dans la Province du *Nouveau-Brunswick*, informe la Chambre que le Comité s'est réuni à l'heure fixée aujourd'hui, que les avocats des parties étant entendus, il appert que des témoignages du comté de *Kent* et d'autres places, dans le *Nouveau-Brunswick*, sont requis de la part du membre siégeant, avant que le comité puisse procéder à l'enquête, et le président est enjoint de demander à la Chambre que le Comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le 24 Avril à onze heures de l'avant-midi, ce jour-là.

Sur motion de M. *MacKay*, secondée par l'Honorable M. *Young* (*Montréal*),

*Ordonné*, Que le dit comité ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le vingt-quatrième jour d'avril, à onze heures de l'avant-midi.

*Résolu*, Que lorsque cette chambre s'ajournera à six heures, elle soit ajournée jusqu'à sept heures et demie, P. M., aujourd'hui, pour permettre au dit comité de se réunir et de s'ajourner.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité pour examiner une certaine résolution concernant la maison de la Trinité de *Québec*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Campbell* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les actes relatif à la Maison de la Trinité de *Québec* en augmentant le nombre de ses gardiens de port, et en pourvoyant à l'élection de quatre d'entre eux par la Chambre de commerce de la dite cité, et en autorisant la dite Maison de la Trinité à s'enquérir des cas d'accidents aux navires dont des pilotes ont la charge.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Mitchell* ait la permission d'introduire un Bill pour augmenter le nombre des Membres de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour augmenter se s pouvoirs.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Mitchell*, secondée par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine Résolution au sujet des pilotes et du pilotage.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Campbell* fait rapport que le Comité a passé une Résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.